

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 487 TESTS CACES® EN CONDUITE DES GRUES A TOUR

Réf de l'action : ECF B131.PR indice 04 du 14/03/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des grues à tour dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R487 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une grue à tour correspondant à une des catégories de la recommandation R487,
- Conducteur/conductrice de grue à tour qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® R487 Grues à tour.
Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Utilisation d'une (ou de plusieurs) grue(s) à tour représentative(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R487 des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité.



THEMES D'EVALUATION

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, du chef de manœuvre, ...),
2. Connaître la technologie des grues utilisées, la terminologie, les principes de fonctionnement et les dispositifs de sécurité et d'aide à la conduite,
3. Connaître les principaux types de grues à tour et les catégories de CACES correspondantes,
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, surface au vent, équilibre, moment, renversement),
5. Identifier les conditions d'équilibre de la grue et les facteurs de stabilité, et utiliser règles de stabilisation et courbes de charge,
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des grues (renversement, heurts, risques liés à l'environnement, chutes de l'opérateur),
7. Savoir exploiter les grues et maîtriser les principaux risques (opérations interdites, conduite en cas d'incident, dispositifs de sécurité et port éventuel d'EPI, effets des substances psycho-actives et des appareils électroniques sur la conduite),
8. Choisir et utiliser les accessoires de levage, en contrôler visuellement l'état, et respecter les règles d'élingage,
9. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des grues (flexibles, crochet, câbles de levage, structure de la grue),

Pratique :

10. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la grue (documents, contrôle visuel, poste de conduite, état des dispositifs de sécurité, niveaux, issues de secours, ...),
11. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la grue : élingage de la charge avec utilisation des accessoires, manœuvres simples ou combinées, manutention de charge ; communiquer avec le chef de manœuvre par tous moyens (visuel, radio, gestes conventionnels, ...),
12. Connaître et effectuer les opérations de mise hors service de la grue en fin de poste et les opérations d'entretien quotidien et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements,
13. Maîtriser et vérifier le fonctionnement des dispositifs limitant la course sur la translation de la grue, la mise en place de la protection, et les règles de sécurité propres au déplacement de charge en translation ainsi qu'en fin de poste,
14. En cas de conduite au moyen d'une télécommande, connaître les commandes et les risques liés à son utilisation, effectuer les vérifications des équipements de transmission et exécuter tous les mouvements prévus pour l'engin avec la télécommande,
15. En cas de conduite en cabine, accéder au poste de conduite en sécurité, et effectuer des opérations de conduite depuis la cabine.

MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique,
- Examen pratique de manipulation d'une grue à tour conforme à la R487.

Condition de réussite épreuve théorique :

- Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble des 100 questions,
- Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué.

Condition de réussite épreuve pratique :

- Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble du test,
- Une note \geq à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
- Une note ≥ 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
- Temps de test \leq à 130% des durées de référence de l'épreuve.



SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les grues à tour, conforme à la R487 correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec),
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 7h de test CACES®

